

L'ENTRAIN

Riche de notre passé,

pour créer l'avenir



Participation au journal:

Solange Perreault
Monique Sévigny
Jean Boudreault
Angèle Thouin
Marie-Hélène Riopel
Sylvie Perreault
Karoline Létourneau, responsable

Si le cœur vous en dit, vous pouvez vous joindre à notre équipe en tout temps en contactant la responsable. Il y a de la place pour de nouvelles chroniques.

.....

*Sachez qu'il est possible pour les anciens **résidents de La Reine** de connaître ce qui se passe chez-nous!!! Il suffit de vous abonner au coût de 40 \$ par année. Faites alors parvenir votre chèque libellé à la Municipalité de La Reine, 1, 3^e ave ouest, La Reine, J0Z 2L0. N'oubliez pas d'y inscrire votre adresse au complet. À tous les mois, vous recevrez votre journal **l'Entrain**.*

.....

Tous ceux et celles qui ont des choses à faire paraître dans le journal, annonces ou articles pouvant intéresser la population, vous n'avez qu'à les déposer au bureau municipal, ou me les faire parvenir par courriel: sylvie.perr@tlb.sympatico.ca, avant le 15 de chaque mois. Plus la participation est grande, plus le journal est intéressant!

.....

*Votre journal est maintenant disponible sur le site internet de votre municipalité : **lareine.ao.ca** onglet "la municipalité" dans la marge gauche, journal local.*

MOT DE LA RESPONSABLE...

Vol. 24 # 5

Mai 2024

Bonjour,

Pour une dernière fois, c'est moi qui vous écris un petit mot. Mme Karoline Létourneau prendra le relais à l'avenir. Ce fût un plaisir de publier ce journal pour vous depuis quelques années. Je dois dire que sans mes précieux collaborateurs, il ne serait pas aussi intéressant. Un gros merci à vous.

Je vous souhaite un super bel été, profitez-en bien en toute sécurité!

Sylvie Perreault

Prochain journal le 19 juin, merci de me faire parvenir vos articles pour le 17 juin.

Bonne fête !

Juin

| | | | |
|----|-----------------------|----|-------------------|
| 4 | Gueneviève H.-Michaud | 18 | Jocelyn East |
| 8 | Scott Marleau | 18 | Réal East |
| 9 | Karoline Létourneau | 20 | Sylvain Philippon |
| 10 | Victorin Doré | 22 | Pierrette East |
| 13 | Alain Marleau | 22 | Mariel Moore |
| 16 | Diane Petit | 25 | Michel Perron |
| 17 | Dominic Riopel | 28 | Nathalie Racette |
| 17 | Jean-François Roy | | |
| 17 | David Royer | | |
| 17 | Diane Sévigny-East | | |

Anniversaires de mariage

| | |
|----|-----------------------|
| 22 | Diane et Marc Riopel |
| 30 | Pierrette et Yvan Roy |

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 18 MARS 2024 À 19h30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2. 24-03-54 : ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés.

1. **Ouverture de la séance extraordinaire;**
2. **Adoption de l'avis de convocation;**
3. **Projet TECQ 2019-2023 version 5 Abri multifonctionnelle**
4. **Projet TECQ 2019-2023 prolongation autres projets**
5. **Dépôt Programmation version 6 TECQ 2019-2023/ modification version 5 TECQ 2019-2023**
6. **Période de Questions**
7. **Clôture de la séance extraordinaire**

3. 24-03-55 : Projet TECQ 2019-2023 Version 5 Abri-multifonctionnelle

CONSIDÉRANT les coûts dispendieux et le temps limité pour exécuter les travaux de la construction d'un abri-multifonctionnelle;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de mettre sur pause ce projet pour l'instant et de redéposer une programmation version 6 de la TECQ 2019-2023 et abroger la résolution 23-12-55 soit la programmation version 5 qui a été déjà déposé dans le PGAMR en décembre 2023.

4. 24-03-56 : Dépôt d'une modification et des ajouts de projet TECH 2019-2023 soit le dépôt d'une nouvelle version 6

Il est proposé de déposer un projet dans la TECQ 2019-2023 en ajout pour améliorations des bâtiments municipaux soit des travaux d'améliorations visant une diminution de la consommation énergétique des bâtiment municipaux visant le centre communautaire de La Reine en installant des lumières au LED et faire de l'isolation de ce bâtiment, réparer les gouttières, réparer l'entrée de loyer, chauffages et thermopompes et aussi faire un ajout dans la voie locale du remblaiement sur le chemin La Reine-St-Lambert

EN CONSÉQUENCE, il y aura un nouveau dépôt de programmation soit : VERSION 6 pour la programmation des travaux de la TECQ 2019-2024.

5. 24-03-57: Dépôt Programmation VERSION 6 TECQ 2019-2023

Il est résolu que :

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 6¹ ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'aura plus de travaux pour le volet 1 pour la TECQ 2019-2023 selon la firme AtkinsRéalisis Stavibel Inc. qui gère les travaux d'eaux usées à la municipalité de La Reine ;

CONSIDÉRANT QU'il reste un montant à dépenser dans la TECQ 2019-2023;

Projet Priorité Volet 4A -Voirie locale 262 695.00 \$

Projet Priorité Volet 4C- Améliorations énergétique de bâtiments municipaux :
Centre communautaire lumière au LED et isolations 48 000.00\$

Projet Priorité volet 4 D - Infrastructures municipales à vocation culturelle,
Abri Multi fonctionnelle 14 299.00 \$

Pour un total de 324 994.00\$

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'approuver cette résolution tel que mentionnée ci haut et que cette résolution soit déposée dans le PGAMR par la consultante de la Municipalité de La Reine soit Mme Laurence Bouchard de la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

7. **24-03-58 : CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE** Il est 18h35

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 AVRIL 2024

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2. **24-04-59: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté :

8. **Ouverture de la séance;**
9. **Adoption de l'ordre du jour;**
10. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 mars 2024 à 19h00;**

11. **La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 mars 2024**
12. **Voirie**
 - Résumé Contremaître Opérateur en Voirie
13. **Rapport des activités du maire, des conseillers, DG ou DGA;**
 - Dépôt préliminaire Études géotechnique caractérisation environnementale
 - Formation code d'éthique et de déontologie 2 conseillers
 - Inspection de diverses structures ponts
14. **Correspondances;**
 - 1) Conseil en bref
 - 2) Message Sureté du Québec
 - 3) Demande d'affichage importance climat civil et respectueux dans les municipalités 1#
15. **Présentation des comptes à payer;**
16. **Diverses résolutions:**
 - 1) Assermentation et Déclarations des Intérêts pécuniaires des 2 nouveaux conseillers
 - 2) Dépôt des employés attestation et réception code de déontologie
 - 3) Entente de camp de jour La Sarre
 - 4) Dépôt demande pour loyer de la municipalité
 - 5) PPA-CE 2024
 - 6) PPA-ES 2024
 - 7) Dépôt d'une démission
 - 8) Dossier 0414 41 6174 RR
 - 9) Demande de permis de castor
 - 10) Encombrants 2024
 - 11) Sommaire du tableau combiné et attestation
 - 12) Répartition des tâches des élus
17. **Période de questions (de 20h à 20h30);**
18. **Rapport de Projet de Développement (DGA)**
 - 1) Rang 4 et 5
 - 2) Réformes cadastrale lot 4 201 914
 - 3) Achat par dotation (Notaire)
 - 4) Lot 4 201 931 prescription d'acquisition
 - 5) Lot divers (Cadastre)
 - 6) Bande de patinoire
19. **Varia : Sujet Divers**
 - 1) Sécurité civile
20. **Clôture de la séance. Il est ___ h ___**

3. **24-04-60 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**
11 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 11 mars 2024 à 19h00.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 à 19h00.

4. **La greffière-trésorière a déposé au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la municipalité au 31 mars 2024 par email tel que demandé par les élus.**

5. **VOIRIE**

-Résumé Contremaitre Opérateur en Voirie

6. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE, DES CONSEILLERS, DG OU DGA;**

-Dépôt préliminaire Études géotechnique caractérisation environnementale
-Formation code d'éthique et de déontologie 2 conseillers
-Inspection de diverses structures ponts

7. **CORRESPONDANCES**

7.1. Conseil en bref
7.2. Message Sureté du Québec
7.3. Demande d'affichage importance climat civil et respectueux dans les municipalités l#

8. **24-04-61 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour mars 2024 de **235 467.76\$** et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D Affaires, Visa ou par chèques manuels de mars 2024 au montant de **1 089.43\$**
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés et aux élus, en mars 2024 pour un montant de **15 957.48\$** et les DAS provinciales et fédérales; remises de février 2024 payées en mars 2024 pour **4 450.49\$**.
- Soit : le grand total des dépenses pour mars 2024 pour **256 965.16\$**.

9. **DIVERSES RÉOLUTIONS**

1) **24-04-62 : Assermentation et Déclarations des Intérêts pécuniaires des 2 nouveaux conseillers**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose au conseil l'assermentations et déclarations des intérêts pécuniers des deux nouveaux conseillers Mrs Jean-François Royer et David Royer;

Il est proposé et résolu à l'unanimité, de prendre acte de ces dépôts et que la directrice générale les dépose sur le PGAMR pour faire les modifications.

2) **24-04-63 : Dépôt des attestations et réception code de déontologie des employés municipaux**

Il est proposé et résolu à l'unanimité de prendre acte du dépôt des attestations signées par les employés et que la directrice générale les a déposées dans le dossier respectif de chacun des employés.

3) **24-04-64 : Entente de camp de jour La Sarre**

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de l'entente intermunicipale proposé par la Ville de La Sarre pour les camps de jour été 2024;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de décliner cette offre.

4) **24-04-65 : Dépôt demande pour loyer de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE le locataire quittera le loyer de la municipalité de La Reine en date du 30 juin 2024,

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un affichage dans le journal local en mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu seulement une demande pour la location du loyer en date du 12 mars 2024;

Il est proposé et résolu à l'unanimité, de retenir cette demande pour la location du loyer de la Municipalité de La Reine pour le 1 juillet 2024.

Mme Fanny Dupras-Rossier s'est retirée de ces discussions et de la résolution.

5) **24-04-66 : Demande de PPA-CE**

DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-PPA-CE (UN AN)

CONSIDÉRANT, LE DÉPÔT PRÉVU DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA REINE PAR LE CONTREMAITRE OPÉRATEUR EN VOIRIE;

Il est proposé et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de La Reine demande une subvention dans le cadre du **Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE 2024; (Demande sur un an)** au ministère des Transports soit le chemin La Reine-St-Lambert pour des travaux de rechargement de graviers, l'épandage et nivelage du gravier et remplacer des ponceaux s'il y a lieu ou en partie. La demande sera déposée et envoyée par la directrice générale.

6) **24-04-67 : Demande de PPA-ES**

DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-PPA-ES (3 ANS)

CONSIDÉRANT, LE DÉPÔT PRÉVU DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024-2027 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA REINE PAR LE CONTREMAITRE OPÉRATEUR EN VOIRIE;

Il est proposé et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de La Reine demande une subvention dans le cadre du **Programme d'aide à la voirie locale PPA-ES; (Demande sur trois ans) s'il y a lieu**, au ministère des Transports, soit le chemin La Reine-St-Lambert pour des travaux de rechargement de graviers, l'épandage et nivelage du gravier et remplacer des ponceaux s'il y a lieu ou en partie. La demande sera déposée et envoyée par la directrice générale.

7) **24-04-68 : Dépôt d'une démission**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe a déposé sa démission par lettre écrite en date du 27 mars 2024 et que le conseil a pris acte à cette assemblée du 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe donnera le temps d'accompagner et de former un nouvel employé à la fonction : Chargé de projet et Urbanisme

Il est proposé et résolu à l'unanimité du conseil de faire un affichage d'un nouveau poste en chargé de projet et urbanisme, au Carrefour Jeunesse Emploi et dans le journal local et d'accepter le dépôt des CV directement au bureau municipal jusqu'au 2 mai 2024 16h00.

8) **Dossier 0414 41 6174**

La directrice générale fait le rapport donné par le notaire mandaté, Le point a été reporté pour manque d'informations.

9) **24-04-69: Demande de permis de castor 2024**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean East et résolu à l'unanimité que la directrice générale soumet une demande de démantèlement de Castor pour l'année 2024.

10) **24-04-70 : Encombrants 2024**

Il est proposé et résolu à l'unanimité de de demande à l'entreprise JLR Inc. de demander une date disponible pour de faire le ramassage des encombrants 2024, de l'afficher dans le journal local et de mandater le contremaître afin d'accompagner l'entreprise mandatée pour cette journée et d'en faire l'affichage dans le journal local.

11) 24-04-71 : Sommaire du tableau combiné et attestation au MAMH pour le programme des finances municipales

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Reine doit refinancer son emprunt au plus tard le 6 mai 2024 avec le PRIMEAU, soit à la prochaine réunion du 6 mai 2024;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la directrice soit mandatée pour faire la signature du document intitulé : Attestation Sommaire du tableau combiné et attestation et soit envoyé au MAMH tel que demandé.

12) Répartition des tâches des élus

Ce point est reporté à une prochaine réunion

10. PÉRIODE DE QUESTIONS (20H À 20H30)

11. RAPPORT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT(DGA)

11.1. Rang 4 et 5

11.2. Réformes cadastrale lot 4 201 914

11.3. Achat par dotation (Notaire)

11.4. Lot 4 201 931 prescription d'acquisition

11.5. Lot divers (Cadastré)

11.6. Bande de patinoire : Point reporté

11.7. 24-04-73 : Dérogation mineure 31, 3^E Avenue Ouest

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au 31, 3^e Avenue Ouest de La Reine, matricule 0414-04-3625;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, le 4 avril 2024 et qu'elle a pour objet de régulariser une situation, soit le garage qui est à moins d'un mètre de la ligne de lot voisine.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a convenu de suggérer à la municipalité d'accepter la demande sous condition : que le propriétaire du 31, 3^e Avenue Ouest prenne les moyens nécessaires pour contenir l'eau sur son terrain.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité que la dérogation mineure du 31, 3^e Avenue Ouest soit acceptée.

10. VARIA : Sujet Divers;

1. Sécurité Civile

2. 24-04-74 : Boite de Camion

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Reine a fait l'affichage dans le journal local pour vendre une boîte de camion désuète;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de vendre pour 200\$ la boîte de camion au seul soumissionnaire qui a déposé une offre.

11.8. 24-04-74 : Vente de bois de pont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Reine a du bois de pont à vendre et à envoyer l'information par la poste pour informer les citoyens de La Reine;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la vente du bois de ponts se déroule à partir du lundi le 29 avril 2024 pour environ une semaine, selon les prix établis par le conseil et que le contremaître soit responsable de cette gestion de vente.

11.9. 24-04-75 : Peinture à la salle d'exercice soit communément appelé GYM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Reine veut refaire peindre la salle d'exercice soit le gym utilisée par les citoyens;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale et le contremaître à faire la gestion pour faire peindre la salle d'exercice dans les prochains mois.

11.10. 24-04-76 : Emploi Été : Responsable à la pelouse, parc et toute autres tâches connexes

Il est proposé et résolu à l'unanimité de faire l'affichage dans le journal local pour un poste de Responsable à la pelouse d'environ 20 heures par semaine (variable) à partir du 2 juillet 2024 au 16 août 2024

11.11. 24-04-77 : Augmentation du coût du Loyer le 1 juillet 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'augmenter le coût du loyer au 3A, 3^e Avenue La Reine à 600\$ par mois à partir du 1 juillet 2024.

Madame Fanny Dupras Rossier se retire de cette résolution.

24-04-78 : CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE Il est 20h55.



Municipalité
de La Reine

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

JEUDI 6 JUIN 2024

À la demande générale, il y aura collecte des encombrants le jeudi 6 juin 2024.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

Les matières acceptées sont les **gros objets d'origine résidentielle** qui :

- Sont trop gros pour en disposer via le **bac vert** ou le **bac bleu**;
- **N'entrent pas** dans le coffre d'une voiture pour être transporté à l'écocentre;
- Ne **font pas partie** de la liste des matières refusées.

Bien disposer le matériel en 5 paquets :

- 1 : Bois (meuble en bois, branches attachées en paquet) matériaux de construction strictement interdit
- 2 : Métal (vélo, balançoire, air climatisé, tout autre objet métallique)
- 3 : Électroménager (poêle, frigidaire, laveuse, sècheuse, machine à eau, téléviseur)
- 4 : Pneu (pneu plus petit que 48" démontés de la jante)
- 5 : Autres encombrants

TOUT PAQUET JUGÉ INAPPROPRIÉ NE SERA PAS RAMASSÉ

MATIÈRES REFUSÉES :

- Résidus de construction, rénovation, démolition
Ex. : bois, gypse, bardeau d'asphalte, etc.
- Résidus domestiques dangereux
Ex. : peinture, huiles usées et filtres, solvants, etc.
- Matériel électronique
Ex. : écran, ordinateur, imprimante, lecteur DVD, etc.
- Pneu monté sur jante
- Pneu d'un diamètre plus grand que 48 pouces
- Plastique d'ensilage
- Animaux morts, munition et autres

En Prévention d'éventuels situation d'urgence

Articles essentiels à ajouter à votre trousse d'urgence :

- De l'eau potable en quantité importante
- De la nourriture (non périssable) et un ouvre-boîte manuel
- Des articles pour les besoins particuliers (médicaments, préparation pour nourrisson, lunettes)
- Les documents importants de la famille (copies des actes de naissance et de mariage, passeports, permis, testaments, actes de propriété et assurances)
- Une copie de votre plan d'urgence
- Une lampe de poche à manivelle ou alimentée par piles et des piles de rechange
- Une radio à manivelle ou à piles
- Des doubles des clés des voitures et de la maison
- Une trousse de premiers soins
- De l'argent comptant
- Des articles d'hygiène personnelle
- De la nourriture et des médicaments pour vos animaux de compagnie
- Un téléphone mobile avec un chargeur

Voici le lien de la Croix Rouge pour établir un Plan d'Urgence clair et efficace

[https://www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/Nos-champs-daction/Urgences-et-catastrophes-au-Canada/Emergency-Plan Digital FR.pdf](https://www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/Nos-champs-daction/Urgences-et-catastrophes-au-Canada/Emergency-Plan%20Digital%20FR.pdf)



EXTRAIT DU RÈGLEMENT # 241 SUR LES ANIMAUX

SECTION V NUISANCES

Constitue une nuisance et est interdit, tout type d'animal qui :

- 1) cause des dommages à la propriété d'autrui;
- 2) fouille dans les ordures ménagères, les déplace, déchire les sacs ou renverse les contenants;
- 3) fait du bruit de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une personne, notamment, mais non limitativement pour un chien d'aboyer, de gémir ou de hurler ou pour un chat de miauler;
- 4) s'abreuve à une fontaine ou un bassin situé dans une place publique ou s'y baigne;
- 5) se trouve dans une place publique où un panneau indique que la présence de chien est interdite.

Constitue une nuisance et est interdit, la personne qui :

- 1) attache un animal dans ou à proximité d'une place publique et le laisse sans surveillance;
- 2) garde des animaux dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage;
- 3) nourrit sur le territoire de la ville des animaux sauvages, tels que les goélands, les mouettes, les pigeons, les corneilles, les écureuils, les rats laveurs, les canards, les poissons ou les animaux errants;
- 4) utilise une trappe ou un piège pour capturer un animal à l'extérieur d'un bâtiment sauf lorsque cela est permis par une autorité provinciale ou l'autorité compétente.

Constitue également une nuisance et est interdit :

- 1) pour un animal, de causer la mort d'un autre animal;
- 2) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, ou de tenter de mordre une personne;
- 3) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, de tenter de mordre un autre animal;
- 4) d'être le gardien de tout chien qui est entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal;
- 5) d'organiser, de participer, d'encourager ou d'assister au déroulement d'un combat d'animaux ou de laisser son animal y participer.

Le gardien d'un animal dont le fait constitue une nuisance contrevient au présent règlement.

NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER CE RÈGLEMENT, QUE VOUS POUVEZ CONSULTER SUR LE SITE :
lareine.ao.ca



EXTRAIT DU RÈGLEMENT # 254 RELATIF AUX FEUX EXTÉRIEURS

ARTICLE 5 Foyer extérieur

Aucune autorisation ni permis de la Municipalité n'est requis pour effectuer un feu dans un foyer extérieur ou dans un appareil de type « barbecue ».

5.1 Définitions

Est considéré comme un foyer extérieur :

- a. **Un foyer de maçonnerie équipé d'une cheminée munie d'un capuchon grillagé et comportant un pare-étincelles pour l'âtre et la cheminée ;**
- b. Un foyer de conception commerciale équipé d'une cheminée munie d'un capuchon grillagé et comportant un pare-étincelles pour l'âtre et la cheminée ou un modèle avec pare-étincelle facile à soulever avec crochet et conçu spécialement pour y faire du feu ;
- c. Un foyer de conception commerciale n'excédant pas une dimension et une hauteur de flamme de plus de 1 m par 1 m par 1 m (ou 1 m³)

5.2 Conditions d'utilisation

Nul ne peut utiliser un foyer extérieur sauf aux conditions suivantes :

- a. Un foyer extérieur ne doit pas être situé à moins de 3 mètres de tout matériau combustible (bâtiment, clôture, terrasse en bois, etc.).
- b. Seul le bois peut être utilisé comme matière combustible ;
- c. Les matières combustibles ne peuvent excéder la hauteur de l'âtre du foyer ;
- d. Tout allumage de feu ou tout feu doit être constamment sous la surveillance d'une personne adulte de 18 ans et plus ;
- e. Toute personne qui allume ou qui permet que soit allumé un feu de foyer doit s'assurer qu'il y ait, sur place, un moyen pour éteindre le feu rapidement, notamment un seau d'eau, un tuyau d'arrosage, un extincteur ou tout autre dispositif semblable ;
- f. La fumée qui s'y dégage ne doit pas nuire aux occupants des propriétés avoisinantes ni à la circulation ;
- g. Toute personne qui allume, qui permet que soit allumé ou qui se trouve sur le terrain où un feu de foyer est allumé doit agir de manière à prévenir ou à éliminer toute propagation des flammes
- h. Aucun n'accélérateur ni aucune matière dérivée ou fabriquée à partir de pétrole ou de ses dérivés ne doivent être utilisés ;
- i. Doit être muni d'un pare-étincelles avec ouvertures, maximales de 1 cm par 1 cm, disposé sur un pavé ou sur un sol dégagé en terre battue ou en gravier ;

FEUILLET PAROISSIAL DE LA REINE



Semaines du 26 mai au 30 juin 2024

- D. 26 mai 11hrs. Célébration de la parole par Jocelyne Gauthier et Marco Lévesque
M. 29 mai 19hrs. Soirée du St-Sacrement avec onction des malades
D. 2 juin 11hrs. Célébration de la parole par Guylaine Phaneuf et Anne Drainville
D. 9 juin 11hrs. Célébration de la parole par Angèle Thouin et Carole faucher
D. 16 juin 11hr. (040-24) Madeleine Nadeau et Fernand Bilodeau – Louise Bilodeau
(011-22) Andréa Gauthier – Quête des funérailles
D. 23 juin 11hrs. Célébration de la parole par Jocelyne Gauthier et Marco Lévesque
D. 30 juin 11hrs. (051-17) Anna Brousseau – Quête des funérailles
(015-20) Blaise Caron – Quête des funérailles



Quête du mois d' avril 2024

Quête : 327.00\$ Prions : 34.00\$ Autres revenus (registres): 20.50\$
Revenus organisation : 4827.00\$ Autres revenus (messe) :10.00\$



Poème : Fête des Pères

Papa adoré
Aujourd'hui c'est ta fête,
Et je voulais te dire à quel point que je t'aime,
Tu es mon modèle, mon guide, ma tête,
Et sans toi, ma vie ne serait pas la même.
Tu es celui qui m'a appris à marcher,
Qui m'a tenu la main lors de mes premiers pas,
Tu es celui qui m'a appris à rêver.
Et qui m'a toujours soutenu dans mes choix
Je te remercie pour tout ce que tu as fait
Pour moi, pour notre famille, pour notre bonheur
Je te souhaite une fête des pères parfaite remplie de joie,
de sourires et de douceur.



BONNE FÊTE DES PÈRES!

BONNE FÊTE À TOUTES LES PAPAS!

BONNES SEMAINES!

.....



OPTIMISTES
FRANCOPHONE CANADIENS

FESTIVAL D'ÉTÉ

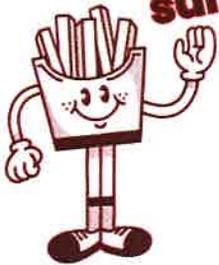
Tournoi de balle

DENIS RIOPEL

**N'OUBLIEZ PAS
D'APPORTER UN FEU
D'ARTIFICE!!!**

21-22-23 Juin 2024

**Casse-Croûte & Bar
sur place!!**



VENDREDI 21 JUIN

OUVERTURE DU FESTIVAL

17h. Ouverture du Tournoi

SAMEDI 22 JUIN

9h. Début des matchs

10h. Sécurité à vélo & Dîner gratuit pour participants

21h. Soirée festive

23h. Feux d'artifice

DIMANCHE 23 JUIN

10h. Reprise des matchs

REMISE DES BOURSES EN FIN DE JOURNÉE

**Jeu gonflable
(bas obligatoire)**



Optimiste La Reine





Fière

de notre patrimoine!

Notre dernière réunion aura lieu mercredi le 5 juin. Par la même occasion, nous avons prévu un souper partage. Ce qui entretient des liens d'amitié à l'intérieur du groupe. «Être fermière», c'est aussi avoir l'occasion de rencontrer des amies. Bienvenue à toutes nos membres. Si tu as le goût de te joindre à nous, bienvenue à toi aussi! Communique avec Diane Petit. Tel. : 947-6271

Lundi, le 10 juin, nous sommes attendues par Christel Bergeron, pour une visite de son atelier. Visite, qui je crois, sera très intéressante.

Il y a, encore pour quelques semaines, toujours des ateliers de tricot les mercredi p.m. Tu es toujours la bienvenue même si tu n'es pas fermière. Apporte ton projet et viens jaser. Tu ne tricotes pas, viens voir ce que l'on fait et peut-être que tu auras le goût d'apprendre.

Nous recueillons toujours les cartouches d'imprimante et les vieux cellulaires. Nous avons envoyé, à la fondation Mira, la semaine dernière, grâce à la collaboration de vous tous, 5 caisses de cartouches, pour un total de 151. Merci, de continuer à les apporter au Centre Communautaire.

La prochaine réunion aura lieu le 5 juin.

Angèle Thouin

Com. Communications.



Ma biblio La Reine.



Nous serons présentes au Salon du livre, le 23 mai pour l'achat de livres ainsi que le 25 mai pour l'AGA.

Cette année, les enfants pourront s'inscrire au Club de lecture TD 2024.

Mais avant tout, je vous présente la thématique estivale 2024 : « **4, 3, 2, 1, on décolle !** »

« Enfile ton habit d'astronaute et tes bottes lunaires, et saute à bord de notre vaisseau spatial : 4, 3, 2, 1, on décolle ! Nous quitterons la Voie lactée, ses satellites et ses astéroïdes pour partir à l'aventure. Quelles surprises nous attendent ? Des planètes farfelues, de sympathiques extraterrestres, des constellations jamais vues ? Emportés par une comète, nous irons jusqu'aux confins de l'espace pour admirer de sombres trous noirs et de lumineux quasars.

De retour sur Terre, nous nous blottirons confortablement dans nos lits, un livre à la main. Par la fenêtre ouverte, nous contemplerons le ciel étoilé en savourant notre chance d'être là, dans ce vaste et magnifique univers.

Ton : Émerveillé, inspirant, vif d'esprit, imaginatif, mystérieux

Personnalité : Ambitieuse, futuriste, exploratrice, créative. »

Cela dit, laissez votre imagination partir en orbite avec les enfants cet été !
Pour t'inscrire, il suffit de te présenter à la bibliothèque, emprunter un livre et un billet de participation sera mis dans la boîte pour faire partie du tirage.
De beaux prix sont à gagner.



La bibliothèque sera ouverte durant l'été, nous garderons le même horaire, soit les mardis aux 2 semaines de 18.00 à 19.30 hres.

Au plaisir de vous rencontrer durant l'été.

Merci à notre municipalité pour leur appui.

Solange Perreault, responsable



Comité du cimetière La Reine

Bonjours !

Avec la belle saison qui commence, on vous invite à remettre vos bouquets de fleurs sur les monuments et ceux qui les ont laissés pour l'hiver, on vous demande d'aller les vérifier.

Ne pas oublier de bien identifier vos bouquets au nom sur votre monument cela est très important.

Un rappel :

Nous vous demandons de ne plus mettre de fleurs ou autres objets au pied des monuments et columbariums, si vous voulez mettre une lumière incorporée-la dans le bouquet sur le monument.

Ceci pour alléger le travail des bénévoles.

→ ***Les familles sont responsables de l'entretien de leurs monuments.***

Responsable du cimetière pour les inhumations :

Monsieur Lucien Riopel 819-947-8321

Registre et vente de niches

Madame Pierrette East 819-947-5441

→ ***Des niches sont à vendre dans les deux columbariums au prix de 1500\$ et, si intéressé contacté Pierrette East.***

Si nous avons un cimetière bien entretenu et paisible c'est grâce à ses personnes qui donnent généreusement de leurs temps.

Merci!!

Solange Perreault, présidente du comité du cimetière

Appel à toutes âmes Jésus revient! Es-tu prêt?

Dans Mat. 24 = Jésus prophétise sur la fin des derniers temps avant son retour pour établir son règne, vous entendrez parler de guerre et de bruit de guerre. Gardez-vous d'être troublés car ces choses arrivent, mais ce ne sera pas encore la fin. Une nation s'élèvera contre une nation et un royaume contre un royaume et il y aura en divers lieux des famines et des tremblements de terre. Tout cela ne sera que le commencement des douleurs. Ça ressemble à aujourd'hui comme deux gouttes d'eau. Et puis bien d'autres choses. La nature elle-même souffre les douleurs de l'enfantement car elle attend ardemment l'avènement des fils de Dieu. Pourquoi le nommera t'on le prince de la paix? Dans les prophéties d'Esai, (Dieu connaît tous les temps) Les ténèbres ne règneront pas toujours sur la terre où il y a maintenant des angoisses. Au retour de Jésus, les choses vont changer, la terre va être purifiée, renouvelée, les nations ne feront plus la guerre (ceux qui vont rester vivant) un miracle merveilleux va se produire comme bien d'autre. Les justes, eux qui seront mort dans la foi en son retour vont ressusciter glorieux comme lui. Il est écrit : heureux ceux qui ont part à la première résurrection. La mort ne sera plus jamais. Lire 1 cor. Chapitre 15.

Les vivants, ceux qui ont donnés leur vie à Jésus et qui ont reçu le merveilleux don de la foi justifiante seront changés en un instant, en un clin d'œil avec des corps nouveaux semblables à lui, immortel et glorieux. Il est écrit : Ce n'est qu'un aperçu des merveilleuses réalités prophétiques qui vont se réaliser. « Solennels avertissements »

Jésus dit : Ce ne sont pas tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur qui entreront dans le royaume des cieus? Mais celui qui fait la volonté du Père qui est dans les cieus. Et la volonté du Père c'est que nous croyons en celui qu'il a envoyé. Plusieurs me diront en ce jour-là! Seigneur, Seigneur n'avons-nous pas prophétisé en ton nom et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles en ton nom ? Et alors je leur déclarerai : Je ne vous ai jamais connu, retirez-vous de moi vous qui pratiquez l'iniquité et encore vous faites des injustices et vous faites du tort et cela à vos frères. Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront pas du royaume de Dieu? Le chemin qui mène à la perte (enfer) est large. (Ceux qui disent profiteront de la vie, boiront et mangeront car demain nous mourront.) Mais le chemin qui mène au paradis de Dieu est étroit et serré, il y a peu qui le prennent. C'est Jésus lui-même qui parle dans son merveilleux évangile de vérité éternelle. Tous ceux qui entendent la parole et qui ouvrent leur cœur avec humilité et repentance reçoivent le pardon et la réconciliation avec Dieu (enfant de Dieu) née L'Esprit et conduit par lui sur ce chemin étroit et serré et nous ne sommes pas seuls. Il nous tient par la main jusqu'à la porte du paradis qui est Jésus lui-même et la parole de vie, l'évangile du salut, la bonne nouvelle est la clé de cette porte céleste. Je peux vous dire par expérience, moi et tous mes frères et sœurs dans la foi véritable, qu'une fois sur ce chemin, nous ne changerons jamais pour un autre même pas pour toutes les richesses de l'univers, car c'est le seul chemin qui conduit au paradis de Dieu éternel par Jésus-Christ le juste seigneur et sauveur qui en a payé le prix sur la croix morte pour nos péchés et ressuscité pour notre justification devant Dieu.

Dieu soit loué éternellement pour sa grâce envers nous pécheurs. Amen
(Jean Boudreau Évangéliste)



RÉSIDUS :

- C** → CONSTRUCTION
- R** → RÉNOVATION
- D** → DÉMOLITION

Volume 15, numéro 5, mai 2024

Les résidus générés par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) proviennent de deux principaux flux de matières : celui des infrastructures (ex. : routières) et celui du bâtiment. Aujourd'hui, la Chronique verte se concentre sur ceux issus du bâtiment.



La démolition réalisée par un citoyen peut générer plusieurs impacts, à la fois positifs et négatifs, selon la manière dont elle est effectuée et gérée. Il est donc essentiel de planifier et de réaliser les démolitions de manière responsable, en tenant compte des impacts potentiels et en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement et de la sécurité. Voici quelques-uns de ces impacts :

- Environnemental :**
 - Négatif :** Une démolition mal gérée peut entraîner une pollution de l'air, du sol et de l'eau due à la dispersion de poussières, de débris et de produits chimiques potentiellement toxiques.
 - Positif :** Une démolition soigneusement planifiée et réalisée peut permettre la récupération de matériaux recyclables ou réutilisables, réduisant ainsi la demande de nouvelles ressources et réduisant les déchets envoyés à l'enfouissement.
- Économique :**
 - Négatif :** Une démolition mal exécutée peut entraîner des coûts supplémentaires pour le traitement des déchets, les réparations environnementales et éventuellement des amendes ou des poursuites judiciaires.
 - Positif :** Une démolition bien planifiée et réalisée peut permettre d'économiser sur les coûts de main-d'œuvre et de matériaux en récupérant et en réutilisant certains éléments de la structure démolie.
- Social :**
 - Négatif :** Une démolition non sécurisée peut présenter des dangers pour la santé et la sécurité des travailleurs et des personnes vivant à proximité, en raison de la présence de débris volants, de structures instables, etc.
 - Positif :** Une démolition effectuée conformément aux normes de sécurité peut améliorer la qualité de vie des personnes vivant dans le quartier en éliminant les structures dangereuses ou en mauvais état.
- Sur le paysage urbain :**
 - Négatif :** Une démolition incontrôlée peut entraîner une dégradation du paysage urbain et une diminution de la valeur des propriétés environnantes.
 - Positif :** Une démolition planifiée peut ouvrir la voie à de nouvelles opportunités de développement urbain, en permettant la construction de nouvelles structures ou en libérant des espaces pour d'autres usages.

L'obtention d'un permis de démolition est généralement une étape obligatoire dans de nombreuses municipalités. Cela permet aux autorités locales de garantir une démolition effectuée de manière sûre, respectueuse de l'environnement et conforme aux réglementations locales. Les propriétaires ou les entrepreneurs qui réalisent des travaux de démolition devraient donc vérifier les exigences spécifiques de leur municipalité et obtenir les permis nécessaires avant de commencer les travaux. Voici quelques raisons pour lesquelles les autorités locales exigent généralement un permis de démolition :

- Sécurité publique :** La démolition d'une structure peut présenter des risques pour la sécurité publique, notamment des dangers liés aux chutes de débris, à l'effondrement de structures, à la libération de matériaux dangereux, etc. Un permis de démolition permet à la municipalité de s'assurer que la démolition est effectuée de manière sûre et conforme aux normes de sécurité.
- Protection de l'environnement :** La démolition peut entraîner la production de déchets et de matériaux potentiellement dangereux ou polluants. Un permis de démolition peut inclure des exigences concernant la gestion appropriée des déchets, le traitement des matériaux dangereux, la protection des ressources naturelles, etc.
- Conformité aux réglementations locales :** Les municipalités ont souvent des règlements en place concernant la démolition des structures, notamment en ce qui concerne les caractéristiques architecturales, l'âge des bâtiments, les zones historiques, etc. Un permis de démolition permet de s'assurer que la démolition est conforme à ces réglementations.
- Planification urbaine :** La démolition peut avoir un impact sur le paysage urbain, le développement économique, la densité de population, etc. Les autorités locales utilisent souvent les demandes de permis de démolition comme moyen de surveillance et de contrôle des changements dans le tissu urbain.

Une municipalité peut s'assurer du contrôle de la démolition de tout immeuble. En matière d'urbanisme, le contrôle de la démolition des immeubles est tout aussi important que le contrôle du développement, puisqu'il détermine les bâtiments qui continueront de composer le tissu urbain et ceux qui sont appelés à être remplacés.

Une municipalité contrôle la démolition des immeubles en poursuivant les objectifs suivants :

- × Préserver un inventaire suffisant de logement locatif;
- × Protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale;
- × Favoriser l'utilisation des immeubles existants, dans l'objectif de réduire la consommation de matériaux de construction;
- × Préserver l'unité architecturale et urbanistique d'un secteur;
- × Encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé (c'est-à-dire contrôler le projet de remplacement de l'immeuble démolie);
- × Régler des problèmes de salubrité, de nuisances ou de sécurité.

La démolition d'une résidence peut avoir des conséquences économiques variées pour une municipalité, par exemple :

Perte de revenus fiscaux : la résidence démolie est soumise à des taxes donc, sa démolition peut entraîner une perte de revenus pour la municipalité. Cela peut être temporaire si une nouvelle construction est prévue sur le site, mais cela peut également représenter une perte permanente si le terrain reste vacant ou est converti en espace non imposable.

Effet sur la valeur foncière : La démolition d'une résidence peut avoir des implications sur la valeur des propriétés environnantes. Si la résidence est en mauvais état ou présente un danger pour la sécurité publique, sa démolition peut en réalité augmenter la valeur des propriétés environnantes en améliorant le paysage urbain et en réduisant les risques pour la sécurité.

Opportunités de développement : La démolition d'une résidence peut libérer un terrain pour de nouveaux développements, ce qui peut avoir des implications économiques positives pour la municipalité, tels que l'augmentation des recettes fiscales, la création d'emplois et le développement économique local.

Commanditaires



30 ans déjà !



Municipalité
de La Reine

MERCI! Grâce à vous, nous
recevons notre journal
communautaire!

Juin 2024

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---------------------------|------------------------|--------------|---|-------|---|---------------------------|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 Séance du conseil | 4 | 5  | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 Biblio | 12  | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19  | 20 | 21 Tournoi de baseball | 22 Tournoi de baseball |
| 23 Tournoi de baseball | 24 St-Jean Baptiste | 25 Biblio | 26  | 27 | 28 Échéance deuxième versement taxes municipales | 29 |